Département de la Vendée

L'AIGUILLON LA-PRESQU'ILE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°

20260828_PM_AM_133

ARRÊTÉ PROVISOIRE DE POLICE DE CIRCULATION

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu la demande formulée par BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

CONSIDERANT *qu'en raison du déroulement des travaux de remplacement de BT aérien et de poteaux électriques sur différentes voies sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île, il y a lieu d'alterner la circulation et d'interdire le stationnement momentanément.*

A R R Ê T E :

Article 1 : Du 1er septembre 2026 et ce jusqu'à la fin des travaux de remplacement de BT aérien et de poteaux électriques sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île, la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit momentanément sur les voies suivantes :

- Rue Pasteur,
- Venelle des Bigorneaux.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et sous la responsabilité de M. De CARCOUET Clément.

La signalisation de déviation est à la charge de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et sous la responsabilité de M. De CARCOUET Clément.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 28 août 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jean-François ETIENNE

Jean-Francois Etienne
Aiguillon la Presqu'ile - DGS
2 sept. 2026